

# Le vaccin contre la grippe saisonnière admis au remboursement

Abderrahim DERRAJI - 2020-11-04 18:16:59 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un communiqué du 4 novembre, l'Agence nationale de l'assurance-maladie (ANAM) a annoncé que le vaccin contre la grippe saisonnière a intégré le guide des médicaments remboursables. « Cette mesure permettra de faciliter l'accès au vaccin, au profit des assurés et bénéficiaires de l'AMO, et de lutter contre la propagation de la grippe saisonnière », a indiqué l'ANAM. Il s'agit du vaccin quadrivalent VaxigripTetra® qui protège contre 4 souches virales:

A/Guangdong Maonan/SWL1536/2019/H1N1pdm09 ; A/Hongkong/2671/2019/(H3N2) ; B/Washington/02/2019 ; et B/Phuket/3073/2013

La campagne contre la grippe saisonnière 2020-2021 sera menée dans des circonstances jusque-là inédites. La pandémie liée au Sars-CoV-2 et son lot de malades sont en train de saturer toutes les structures de soins que compte le Royaume. Il s'avère de ce fait primordial de réussir cette campagne en vaccinant en priorité les personnes les plus fragiles. On aurait souhaité que le Maroc commande une quantité suffisante de vaccin pour qu'il puisse se conformer aux recommandations de l'Organisation mondiale de santé (OMS).